

Date :

Signature :

Votre demande d'exonération doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de demande d'exonération complété
- Un courrier motivant votre demande
- Toute pièce justifiant d'une situation financière empêchant le paiement des droits d'inscription
- Une copie de la décision d'acceptation de votre candidature si votre inscription administrative n'est pas effectuée
- Une copie de l'attestation de paiement de la CVEC
- Si vous avez fait une demande de bourse, merci de nous envoyer l'accusé de réception de votre demande de bourse indiquant le rejet de bourse

➤ **Calendrier des commissions :**

MOIS	NIVEAU D'ETUDES CONCERNE	DATES LIMITE DE DEPOT DES DEMANDES	DATES DE LA COMMISSION
JUILLET 2023	Tous les niveaux	7 juillet 2023	13 juillet 2023
SEPTEMBRE 2023	Tous les niveaux	8 septembre 2023	15 septembre 2023
OCTOBRE 2023	Master 2 et doctorat	13 octobre 2023	20 octobre 2023
NOVEMBRE 2023	Master 2 et doctorat	17 novembre 2023	24 novembre 2023
DECEMBRE 2023	Doctorat	8 décembre 2023	15 décembre 2023
JANVIER 2024 (sous réserve)	Doctorat	19 janvier 2024	26 janvier 2024

➤ **Etudiant.e.s non-éligibles à l'exonération partielle ou totale des frais d'inscription :**

- Les étudiants inscrits en formation en apprentissage
- Les étudiants inscrits en diplôme universitaire (DU, CU ...)
- Les étudiants inscrits à l'IEJ (CRFPA)
- Les étudiants boursiers sur critères sociaux du Crous pour l'année en cours (y compris les étudiants éligibles en attente de notification de bourse).
- Les étudiants qui ne justifient pas de leurs difficultés financières et/ou sociales
- Les étudiants extra-communautaires primo-arrivants en université française s'inscrivant en Capacité de droit, en BUT, en DEUST, en Licence ou en Licence professionnelle (tous niveaux)

➤ **Liens utiles :**

- [DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DÉCEMBRE 2022](#)
- [INFORMATION SUR LES DROITS D'INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS HORS UNION EUROPÉENNE, ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, SUISSE ET QUÉBEC](#)